

Cadre de vie

Bienvenue à la Maison de l'Habitat !

La Maison de l'Habitat est un nouveau service né de la volonté des 5 communautés de communes de la vallée* et de TELT (Tunnel Euralpin) de **rapprocher l'offre et la demande dans le domaine du logement**. L'ambition est aussi de **simplifier les démarches des habitants qui souhaitent réaliser des travaux chez eux ou acquérir un 1^{er} logement vacant et leur proposer aides et conseils**. Depuis son ouverture à St-Jean-de-Maurienne, le 15 mai 2018, la Maison de l'Habitat a déjà fait l'objet de plusieurs centaines de sollicitations, toutes thématiques de logement confondues, avec une demande grandissante pour ce qui concerne les questions

liées à l'hébergement des salariés du chantier du Lyon-Turin (voir article ci-dessous).

Concrètement, la structure s'adresse :

- aux **propriétaires de logements vacants**, qu'ils souhaitent remettre sur le marché, en faisant des travaux ou non
- aux **nouveaux propriétaires**, en cours d'achat de leur 1^{er} logement, précédemment vacant, dans un centre ancien
- aux **propriétaires ou locataires**, souhaitant avoir des informations sur le logement et les aides existantes
- aux **entreprises du chantier du Lyon-Turin**, soucieuses de loger leurs salariés
- aux **salariés actuels ou futurs du chantier**

du Lyon-Turin, en recherche d'un logement. Tous trouvent aujourd'hui appui technique, réponses et renseignements sur les aides financières à la Maison de l'Habitat. Ils sont reçus par Jean-Luc Langain, animateur du lieu (notre photo).

Maison de l'Habitat - Place Fodéré au-dessus de La Poste, 73300 St-Jean-de-Maurienne.

Tél. 04 79 83 55 30

Mail : maisonhabitat@3cma73.com

*3CMA, Porte de Maurienne (CCPM) Canton de La Chambre (4C), Maurienne Galibier (CCMG) et Haute Maurienne Vanoise (CCHMV).



Profiter de conseils, d'aides financières et fiscales pour la réhabilitation de logements dans le cadre de la Démarche Grand Chantier

Lyon-Turin : le PIG, c'est maintenant !

Une opportunité pour les bailleurs de logements d'habitations... Des logements dédiés exclusivement aux travailleurs du chantier du Lyon-Turin... Une chance pour le territoire d'augmenter son attractivité, grâce à un parc de logements réhabilités...

La construction du tunnel ferroviaire reliant la Maurienne au Val de Suse (57,5 km) va employer plus de 2 000 salariés entre 2020 et 2029, dont 1 700 seront logés sur place. Aujourd'hui l'offre de location est insuffisante pour les accueillir tous, alors qu'une étude récente montre que des centaines de logements privés sont inoccupés en Maurienne ! La plupart, à cause de leur vétusté... Ils nécessitent donc des travaux pour pouvoir être remis en location. C'est l'objectif du Programme d'Intérêt général (PIG) pour la réhabilitation des logements privés destinés à la location exclusive des salariés du chantier Lyon-Turin, une opération d'envergure mise en place dans le cadre de la Démarche Grand Chantier. A terme, c'est l'attractivité du territoire qui profitera de la rénovation et de la mise en location de tous ces logements !

Objectif : 380 logements rénovés en location

Pour loger tous les employés du Lyon-Turin, l'ensemble des solutions de logement sera mobilisé. Le PIG y contribuera en permettant la mise en location de 380 logements après travaux, sur l'ensemble de la Maurienne. 620 employés du chantier pourront en profiter, notamment en colocation.

A cet effet, le PIG favorise la réhabilitation de logements spacieux où la réunion de plusieurs petits appartements pour en faire un seul.

Qui est concerné ?

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant et souhaitez le louer à des salariés du chantier Lyon-Turin ?

Le PIG vous propose ses aides et vous met en relation avec des locataires, pour faciliter la démarche.

Vous êtes propriétaire bailleur d'un logement en Maurienne ?

Déposez (c'est gratuit) votre annonce de location sur le **Fichier Interactif logement** (QR code à droite) ! Et faites-vous accompagner pour réhabiliter votre logement (aides financières, conseil sur les travaux, estimations techniques et financières, aide au montage des dossiers...) et pour trouver un locataire (diffusion de l'offre auprès des entreprises, intermédiation locative).

Vous êtes salarié du Lyon-Turin à la recherche d'un logement ?

Le Fichier Interactif Logement (FIL) est à votre disposition, pour consulter les offres et obtenir directement et gratuitement les coordonnées des loueurs.



Quels logements réhabilités ?

Les bâtiments à usage d'habitation achevés depuis plus de 15 ans. Des bâtiments dont les travaux n'ont pas démarré.

Quels travaux ?

Les travaux lourds de réhabilitation, ceux favorisant les économies d'énergie, ceux permettant de mettre aux normes un logement vacant. Les travaux doivent être réalisés, fourniture et pose, par des entreprises.

Quelles aides ?

Financières : selon la classe énergétique après travaux et le montant du loyer. Jusqu'à 40 000 € par logement. **Fiscal** : 85% de déduction forfaitaire sur les revenus locatifs en cas d'intermédiation locative. **Spécifiques** : prime « Habiter Mieux », aide à la gestion des logements par la Sasson (intermédiation locative), garantie de paiement des loyers en cas d'intermédiation locative.

Pour toute demande d'information, détaillée, n'hésitez pas à contacter Jean-Luc Langain, chargé d'animation à la Maison de l'Habitat au :
04 79 83 55 30 ou
maisonhabitat@3cma73.com

L'indispensable : Le Fichier Interactif Logement - Fil Maurienne

Un lieu de rencontre et d'échange entre locataires et propriétaires, sur le site www.maurienne.fr, onglet « Se loger en Maurienne »

- **Locataires**, vous recherchez un studio, un appartement, une maison ?
- Consultez en ligne les offres de locations selon vos critères de recherche.
- Obtenez directement et gratuitement les coordonnées des loueurs.
- **Propriétaires particuliers ou professionnels**, vous proposez un logement non touristique à la location ? Déposez gratuitement les descriptifs de vos offres de locations sur fil-pro.maurienne.fr
- Créez et gérez la mise à jour de vos fiches logements.
- Les locataires potentiels vous contactent directement.
- Studios, appartements, maisons, chalets : sont concernés tous les logements locatifs à caractère non touristique.

